

L'an mil neuf cent quatre-vingt-sept, le MERCREDI 18 MARS à 17 H, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en PREMIERE SEANCE dans la salle des délibérations, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Auguste LEGROS, MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS, Chevalier de la Légion d'Honneur.

Etaient présents :

- MM. Auguste LEGROS - Marcel HOARAU - Marc GERARD - Camille BOURHIS - Eric BOYER - Aristide PAYET - Maurice CHANE KUNE - Frantz FONTAINE - Jean Marie DUPUIS - Gérard LEFEVRE - Mmes Florelle LAMANDE - Gabrielle FONTAINE - MM. René Paul VICTORIA - Maxime RIVIERE - Jack AFFEJEE - Jean Marc NATIVEL - Mme André PAYET - MM. Paul PAYET - Raoul HOARAU - Michel VITRY - Jean Marie DE LA HOGUE - Nicolas MOUTOUSSAMY - Fred TANDRYA - Mme Rose Mai TURENNE - MM. Issop PATEL - Henri ATECTAM - Abdoul Hack AFFEJEE - Jean HIN TUNG - Serge CAZANOVE - François FERRERE - Serge PERSONNE - Mmes Paule BRUNIQUET - Eliane OLLIVIER - MM. Axel KICHENIN - Alexandre DE BALBINE - André LICHARDY - Gilbert ANNETTE - Jacques HOARAU - Mickaël NATIVEL - Jules RAUX - Raoul AMELIN - Jean Pierre HOARAU - Guy Max ZITTE

Etaient représentés :

- Mme Moline BLARD par M. Marcel HOARAU
- M. Gilbert MANES par M. Marc GERARD
- M. Daniel BOX par M. Camille BOURHIS
- M. Gérard LAURET par M. Aristide PAYET
- Mme Marie Claude DUPUIS par M. Eric BOYER

Les autres Conseillers étaient absents et non excusés.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article 50 de la loi du 5 avril 1984 sur l'organisation municipale.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article 52 de la même loi, procédé à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur GERARD Marc a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La séance ouverte, le Maire a exposé ce qui suit :

NOTA :
Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie de Saint-Denis, le 23.03.1987, et que le nombre de Conseillers présents a été de 43/55 en exercice.



LE MAIRE
Auguste LEGROS